

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE AINSI QU'AUX OCCUPANTES
ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Municipalité régionale de comté de Montcalm
Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mme Annie-Claude Moreau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité régionale de comté depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente ou le président d'élection de votre municipalité locale. Vous devez transmettre le formulaire rempli à votre municipalité locale.

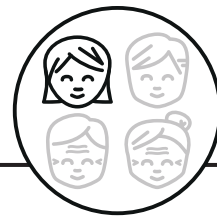
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard la dernière journée de la commission de révision de votre municipalité locale.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente ou le président d'élection de votre municipalité locale.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 9 octobre 2025.

Annie-Claude Moreau, OMA
Présidente d'élection

PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale de la MRC et permettant de verser une contribution



Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise et lui donnant le droit de verser une contribution

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA MRC

☐ Copropriétaires indivis d'un immeuble

☐ Cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise



Depuis le

Année	Mois	Jour
-------	------	------

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Cette procuration vaut pour l'inscription à la liste électorale de la MRC et pour le versement de contributions

2 PERSONNE* DÉSIGNÉE POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

3 PERSONNE* DÉSIGNÉE POUR VERSER UNE CONTRIBUTION

La personne désignée à la section 2 est automatiquement désignée pour verser des contributions. Si vous souhaitez désigner une autre personne pour effectuer ces versements, vous devez remplir la section 3.

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

ATTENTION:

Dans les MRC de 5000 habitants ou plus, l'ensemble des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise sont considérés comme un seul électeur. Ils doivent donc respecter les sommes annuelles maximales prévues à l'article 431 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour les contributions versées à un parti ou à un candidat indépendant autorisé.

4 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices ou des électeurs. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer**.

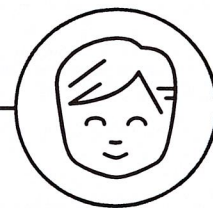
Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la MRC concernée.

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

DEMANDE D'INSCRIPTION sur la liste électorale de la MRC



Propriétaire unique d'un immeuble ou occupant
unique d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA MRC

- ☐ Propriétaire unique d'un immeuble
- ☐ Occupant(e) unique d'un établissement d'entreprise
- Depuis le Année Mois Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

2 PERSONNE* À INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA MRC

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

*Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de propriétaire d'un immeuble ou d'occupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DE LA PERSONNE

Signature

Date

Année Mois Jour

Cette demande d'inscription reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la MRC concernée.